



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France /
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Arrêté préfectoral relatif à la composition du comité régional de l'enseignement agricole (CREA) des Hauts-de-France

**Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Préfet du Nord
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, Livre VIII, notamment ses articles L.814-1 et L.814-5 et R.814-33 à 40 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.214-13 et D.214-7 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2000-139 du 16 février 2000 fixant les conditions de représentation des organisations syndicales d'exploitations agricoles au sein de certains comités, commissions ou organismes et modifiant le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Hauts-de-France du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Björn DESMET ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2020 établissant la liste régionale des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles représentatives ;

Considérant les propositions émises par les organismes siégeant au comité régional de l'enseignement agricole ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les arrêtés préfectoraux du 23 novembre 2021 et du 02 décembre 2021 sont abrogés.

Article 2 :

Le comité régional de l'enseignement agricole, présidé par le Préfet de Région ou son représentant comprend les membres suivants :

- Quatre représentants de l'Etat :

- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le chef du service régional de la formation et du développement
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt adjoint Hauts-de-France ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint au chef du service régional de la formation et du développement
- La rectrice de région académique ou son représentant
- Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) ou son représentant

- Deux conseillers régionaux désignés par leur assemblée délibérante,

- Monsieur Denis PYPE (titulaire), Conseiller régional,
- Madame Danièle PONCHAUX (titulaire), Conseillère régionale,
- Madame Sophie MERLIER (suppléante), Conseillère régionale,
- Madame Véronique TEINTENIER (suppléante), Vice-Présidente en charge de la biodiversité ;

- Pour la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France sont désignés par le Président :

- Madame Francine THERET (titulaire)
- Monsieur Hervé MUZART (suppléant)

- Un directeur d'établissement public d'enseignement agricole :

- Monsieur Fabrice HENRY, Directeur de l'Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Douai (titulaire)
- Madame Laurie BRIEF, Directrice de l'Etablissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de la Haute-Somme (suppléante)

- Quatre représentants des associations ou organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'Etat, ainsi répartis :

Pour le conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)

- Monsieur Jean-Louis GOUBET, Président du CNEAP Hauts-de-France (titulaire)
- Monsieur Frédéric ALTAZIN, Vice Président du CNEAP Hauts-de-France (suppléant)
- Monsieur Luc DELAPORTE, Délégué régional du CNEAP (titulaire)
- Madame Isabelle ROECKHOUT, Vice Présidente du CNEAP Hauts-de-France (suppléante)

Pour la fédération régionale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (MFR)

- Monsieur Philippe POITEL, Directeur de Fédération régionale des MFR Hauts-de-France (titulaire)
- Monsieur Cédric DEMARCY, Directeur de la MFR de Songeons (suppléant)

Pour l'union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

- Madame Aude RADOUX, Déléguée UNREP des Hauts-de-France, Directrice du Lycée professionnel laïc Vaumoise (titulaire)
- Monsieur Victor GRAMMATYKA, Directeur du CEFP Le Moulin Vert au Mesnil Théribus (suppléant)

- Huit représentants des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole publics :

Pour le syndicat SNETAP – FSU

- Monsieur Sylvain GUÉNARD, ayant pour suppléante Madame Angélique LESUEUR
- Monsieur Régis MARTINAGE, ayant pour suppléant Monsieur Sébastien HOGUET
- Madame France DARRAS, ayant pour suppléant Monsieur Christophe DELATTRE
- Monsieur Olivier DEVILLERS, ayant pour suppléante Madame Isabel GONCALVES
- Monsieur Jean-Christophe VANBREUGEL, ayant pour suppléant Monsieur Pascal AVARE

Pour le syndicat F.O.

- Monsieur Pascal SENECHAL, ayant pour suppléante Madame Christine WUIBAUT

Pour le syndicat CGT Agri / Sud Rural Territoires

- Monsieur Jean-Yves ROGER, ayant pour suppléant Monsieur François LENOIR

Pour le syndicat UNSA

- Monsieur Aymeric PESTEL, ayant pour suppléante Madame Sajya ABDOULI

- Quatre représentants des organisations syndicales représentatives des personnels des établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'Etat implantés dans la région :

Pour le FEP – CFDT :

- Madame Stéphanie POTIER, ayant pour suppléante Madame Agnès TRIFT
- Madame Pascale LEGUEIL, ayant pour suppléant Monsieur Bruno CATOUILARD

Pour le SPELC :

- Madame Carole COTTON ayant pour suppléant Monsieur Pascal BAUDIMONT

Pour le SNEC-SNEPL-CFTC

- Monsieur Daniel HAUBREUX, ayant pour suppléant Monsieur Ludovic DUFOR

- Six représentants des organisations représentatives des parents d'élèves de l'enseignement agricole, ainsi répartis :

Pour la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP-AGRI)

- Madame Christèle HOUZÉ, ayant pour suppléante Madame Marie-Françoise WITTRANT

Pour les parents d'élèves de l'enseignement public non-affiliés à une fédération :

- non désignés
- non désignés

Au titre des organisations représentatives des parents d'élèves des établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'État implantés dans la région :

- Non désignés (FFNEAP : Fédération familiale nationale de l'enseignement agricole privé)
- Monsieur Guy MARTEL, ayant pour suppléant Monsieur Emmanuel DUPONT
- non désignés

- Six représentants des organisations professionnelles et syndicales représentatives au plan régional des employeurs, des exploitants et des salariés, ainsi répartis :

Pour la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) des Hauts-de-France

- Madame Marie DELEFORTRIE (titulaire) ayant pour suppléante Mme Lucie DELBARRE

Pour les Jeunes Agriculteurs (JA) des Hauts-de-France

- Monsieur Benoît THILLIEZ (titulaire) ayant pour suppléant Monsieur Hervé DAVESNE

Pour la Coordination Rurale (CR) des Hauts-de-France

- Monsieur Olivier RIGAUX (titulaire) ayant pour suppléant Monsieur Jean-Luc ALLAIN

Pour l'Union des Entreprises du Paysage (UNEP) des Hauts-de-France :

- Monsieur Laurent DACHY (titulaire) ayant pour suppléant Monsieur Jonathan BRACONNIER

Pour la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

- Monsieur Jean-Pierre CHIVORET (titulaire) ayant pour suppléant Monsieur Gérard DEFFONTAINES

Pour la Confédération Générale du Travail (CGT)

- non désignés

- **Un représentant des élèves de l'enseignement agricole public**

- Madame Maëlie ANTY ayant pour suppléant Monsieur Melvin CLIN

- **Un représentant des élèves de l'enseignement agricole privé**

- Madame Émilie MARIAN (titulaire), ayant pour suppléante Mme Léa BILLA

Article 3 :

Les membres du comité, à l'exception des représentants de l'État, de la région et des élèves et étudiants, sont nommés pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication de l'arrêté.

Les représentants des élèves et étudiants sont élus pour deux ans.

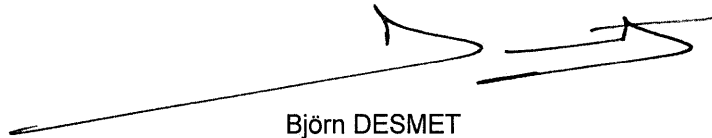
Lorsqu'un membre titulaire ou suppléant perd, en cours de mandat, la qualité au titre de laquelle il a été désigné, le préfet de région procède à une nouvelle nomination pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Hauts-de-France et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

A Amiens, le **17 OCT. 2022**

Pour le préfet de Région, et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt



Björn DESMET